

COMMUNE DE BILTZHEIM, HAUT-RHIN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2017**

Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Date de la convocation : 15 février 2017

Affiché le 30 mars 2017

MEMBRES PRESENTS :

M. Gilbert VONAU, Maire, M. Alain GUIGNOT, 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Josée MEYER, 2^{ème} Adjoint, M. Fernand DISCH, 3^e adjoint, MM Roland JOANNES, Jean-Pierre BINTZ, Stéphane GROSSHENNY et M Frédéric REYDEL, Mme Aurélie STEHLIN.

Absent : Mme Cyrielle GUILLEMAIN

Absents excusés :

Absents excusés et représentés : ./.

Le secrétaire de séance : Mme Marie-Josée MEYER

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 16 janvier 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) **Plan Local d'urbanisme, (PLUi), état d'avancement et examen des 2 demandes émises par des particuliers et suite à donner**
- 5) **Urbanisme, développement d'une zone d'habitation en partenariat avec un particulier. Examen des demandes de 2 particuliers et proposition d'échange pour création de l'accès, Suite à donner**
- 6) **Piste Cyclable, évolution du dossier et suite à donner**
- 7) **Budget 2017, évolution des taux de la fiscalité ?**
- 8) **Arboriculteurs de Guebwiller, adhésion comme membre ?**
- 9) **Commissions Communales, renouvellement commissions enfance et jeunesse et Sécurité routière**
- 10) **Divers**
 - Tour de table
 - Subvention du Conseil Régional pour le City Parc
 - Débriefing cérémonie du 5 Février
 - Examen d'une réclamation riverain City Parc
 - Proposition d'évolution du règlement de la location de l'espace Horizons
 - Bilan à mi-mandat de nos réalisations par rapport à nos promesses
 - Bilan Vialis
 - Résultat quête Cancer

POINT N° 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 16 janvier 2017

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 2 – Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au conseil municipal de désigner Mme Marie-Josée MEYER, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Josée MEYER en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 3 – Délégation de compétence au maire

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 28 avril 2014, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Acquisition d'un véhicule utilitaire Renault Maxity
- Compromis de vente de l'ancien dépôt d'incendie signé le 16/02/2017
- Vente de l'ancienne camionnette Citroën.

POINT N° 4 – Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le maire informe sur l'état d'avancement du PLUi notamment le développement des zones urbanisées.

Deux demandes de propriétaires pour transposition en zone urbanisable sont examinées par l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 voix contre (Stéphane GROSHENNY), le Conseil Municipal :

- Dit qu'un avis favorable est donné pour l'ajout de ces deux parcelles en zone constructible.

POINT N° 5 – Urbanisme

Urbanisation de la parcelle de terrain appelée « Hinter dem Stiegel ».

Le Maire explique :

dans la continuité de la délibération prise le 16 mars 2016 et après avoir rencontré les propriétaires et quelques propriétaires riverains, le projet de développement d'un nouveau lotissement sur ce terrain est devenu possible.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre des nouvelles obligations règlementaires pour économiser le foncier agricole et dans l'esprit du SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale) approuvé en décembre 2016.

Toutefois pour passer du projet à la réalisation plusieurs étapes et décisions sont indispensables.

- 1) La commune est propriétaire de 2 parcelles de terrains section 03 n°110 et n° 111 d'une surface de 1,63 ares et 4,64 ares soit au total 6,27 ares.

Il faudra décider du prix de vente à proposer au promoteur.

- 2) Un nouvel accès à ces terrains est réalisable depuis la rue principale entre les parcelles section 3 n° 127 et n° 35. Le propriétaire de la parcelle n° 35 ayant donné son accord de principe sous certaines conditions pour cette opération. Dès lors le petit chemin rural, d'une surface de 77 m² suivant procès-verbal d'arpentage dressé le 19/08/2016 par le géomètre M. ORTLIEB, et situé à l'extrémité Nord/Est, et qui historiquement desservait ces terrains « hinter dem Stiegel », n'a plus d'utilité, n'étant plus utilisé depuis les années 1970 du fait qu'il est trop étroit pour les matériels modernes. A noter qu'un accès piétonnier plus confortable et plus large existe au Nord/Ouest depuis le lotissement DOMAINE des 3 Lys.

Il faudra décider de déclasser ce chemin rural, le retirer du domaine public et le reverser dans le domaine privé de la commune.

- 3) Le propriétaire de la parcelle Section 3 n° 35 qui a donné son accord de principe pour réaliser le nouvel accès sur son actuelle propriété demande à pouvoir échanger ou acheter le chemin rural de 77 m² lorsqu'il sera déclassé.

Il faudra décider des conditions de l'échange ou du prix de vente à proposer à ce propriétaire.

- 4) D'autres propriétaires ou riverains ont exprimés des souhaits, à savoir :

a) Le propriétaire de la parcelle section 3 n° 95 souhaite que sa parcelle soit intégrée à l'opération d'ensemble mais qu'il bénéficie d'une priorité d'acquisition d'une parcelle du futur lotissement, parcelle située à l'extrémité Nord dans la continuité de sa propriété actuelle à savoir section 3 n° 21, 22 et 84.

b) Le propriétaire de la parcelle section 3 n° 127 souhaite acquérir un terrain d'une surface de 130 m² environ situé en continuité de sa propriété actuelle afin de pouvoir bénéficier dans le futur de la possibilité de créer des ouvrants sur cette façade, sachant qu'actuellement sa façade est en limite de propriété.

c) Le propriétaire de la parcelle section 3 n° 134 souhaite acquérir un terrain d'une surface de 115 m² environ situé en continuité de sa propriété actuelle afin de pouvoir bénéficier dans le futur de la possibilité de créer des ouvrants sur cette façade, sachant qu'actuellement sa façade est en limite de propriété.

Il faudra décider si nous souhaitons pouvoir donner satisfaction aux citoyens riverains et intégrer cette contrainte au promoteur dans l'acte de cession des parcelles communales.

- 5) Vu l'importance du projet qui consiste à intégrer 17 à 18 maisons dans un espace confiné appelé « Dent creuse » il semble souhaitable d'organiser une réunion publique avec l'ensemble des riverains à ce projet afin de les informer et de pouvoir répondre et ou prendre en compte les avis des uns et des autres.

Il faudra décider de l'organisation de cette réunion publique.

Après de nombreux échanges et discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

Point 1 : de suspendre l'ensemble de la procédure sauf point 2 et 3 ci-dessous, et plus particulièrement les décisions concernant les demandes formulées par les riverains, plusieurs conseillers ayant exprimé le souhait d'une vérification de la légalité de la rédaction du compromis de vente, et d'une validation préalable par un notaire. Charge le maire de documenter ces points.

Point 2 : du déclassement du petit chemin rural d'une surface de 77 m².

Charge le Maire d'engager cette procédure.

Point 3 : que la municipalité va organiser rapidement une réunion publique pour informer l'ensemble des riverains de l'opération projetée.

Charge le Maire de l'organiser.

Point 4 : A condition que la procédure puisse aboutir, de vendre les parcelles n° 110 et 111 section 3 d'une surface totale de 6,27 ares au prix de 4 000€ HT l'are soit 25 080€ HT.

Point 5 : que les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge des futurs bénéficiaires.

Après que M Gilbert VONAU, propriétaire de la parcelle n° 35 section 3 et concerné personnellement par cette opération ait quitté la salle,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

Point 6 : de suspendre la décision concernant l'échange ou la session du chemin rural, cette opération étant lié au point 1 ci-dessus.

POINT N° 6 – Piste Cyclable

Le Maire expose :

Pour la réalisation de la piste cyclable entre Niederentzen et Oberhergheim, la communauté de Communes Centre Haut-Rhin se charge de l'acquisition des petites parcelles de terrains par actes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un accord de principe pour poursuivre l'élaboration de ce dossier.

POINT N° 7 – Budget 2017

Dans un contexte de baisse historique des dotations de l'Etat depuis plusieurs années maintenant, les communes sont confrontées au double impératif de réduction de leurs dépenses et de préservation de leurs ressources.

En conséquence le maire propose de faire évoluer la fiscalité de 2 % (TH et FB).

Après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 2 voix contre (MM Stéphane GROSSHENNY et Frédéric REYDEL), le Conseil Municipal :

- Vote le taux de la Taxe d'Habitation 2017 à 5,54 %
- Vote le taux de la Taxe Foncière Bâti à 7,44 %

Résultats des taux pour 2017 :

TAXE	TAUX 2016	TAUX 2017
Taxe d'Habitation	5,43 %	5,54 %
Taxe Foncière Bâti	7,29 %	7,44 %
Taxe Foncière Non Bâti inchangée	39,35 %	39,35 %

POINT N° 8 – Arboriculteurs de Guebwiller et Environs

L'adhésion à la « société Arboriculteurs et Bouilleurs de Cru de Guebwiller et Environs » permet de bénéficier des informations qu'elle diffuse sur le savoir-faire ainsi que sur l'évolution des techniques arboricoles.

La cotisation annuelle de 28€ pour 2017 inclue l'abonnement à leur revue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide son adhésion à la « Société d'Arboriculteurs et de Bouilleurs de Cru de Guebwiller et Environs »

POINT N° 9 – Commissions communales

Toujours suite à la démission de Mr Pascal MENGUS de son mandat de conseiller municipal, l'assemblée décide de compléter la composition des deux dernières Commissions Communales, comme suit :

Commission Communale de la Sécurité Routière

Mr Stéphane GROSSHENNY.

Commission Communale pour l'Enfance et la Jeunesse

Mme Aurélie STEHLIN.

POINT N° 10 – Divers

Clôture à 23 h 00

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM de la séance du
20 FEVRIER 2017**
ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 16 janvier 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) **Plan Local d'urbanisme, (PLUi), état d'avancement et examen des 2 demandes émises par des particuliers et suite à donner**
- 5) **Urbanisme, développement d'une zone d'habitation en partenariat avec un particulier. Examen des demandes de 2 particuliers et proposition d'échange pour création de l'accès, Suite à donner**
- 6) **Piste Cyclable, évolution du dossier et suite à donner**
- 7) **Budget 2017, évolution des taux de la fiscalité ?**
- 8) **Arboriculteurs de Guebwiller, adhésion comme membre ?**
- 9) **Commissions Communales, renouvellement commissions enfance et jeunesse et Sécurité routière**
- 10) **Divers**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		
GUIGNOT Alain	1 ^{er} adjoint		
MEYER Marie-Josée	2 ^{ème} adjoint		
DISCH Fernand	3 ^{ème} adjoint		
JOANNES Roland	Conseiller municipal		
BINTZ Jean-Pierre	Conseiller municipal		
STEHLIN Aurélie	Conseiller municipal		
MENGUS Pascal	Conseiller municipal	Démissionné le 12 juin 2016	
GUILLEMAIN Cyrielle	Conseiller municipal	Absente	
REYDEL Frédéric	Conseiller municipal		
GROSSHENNY Stéphane	Conseiller municipal		